

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22-469-1935 promulguant dans la colonie décret du 9 novembre 1935 approuvant un arrêté du Gouverneur de la Côte française des Somalis portant ouverture d'un crédit supplémentaire ou budget Total de l'exercice 1935 et relèvement sur la Cassier de réserve de la colonie.

n° 22-469-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 décembre 1935

Numéro JO
n° 469 du 31/12/1935

Date du numéro
31 décembre 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 9 novembre 1935, approuvant un arrêté du Gouverneur de la Côte française des Somalis portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget local de l'exercice 1935 et prélèvement sur la Caisse de réserve de la colonie inséré au journal officiel de la République Française du 14 novembre 1935.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la colonie le décret du 9 novembre 1935 susvisé, approuvant un arrêté du gouverneur de la Côte française des Somalis portant ouverture d'un « crédit supplémentaire au budget local de l'exercice 1935 et prélèvement sur la Caisse de réserve de la colonie. Art. 2, —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE.